

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale
Contre le Cancer**

SIREN 342 423 480 - N° RNA W951000377
2 boulevard Jean Allemane
95100 Argenteuil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale Contre le Cancer

2 boulevard Jean Allemane
95100 Argenteuil

A l'assemblée générale de l'association Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

A ce titre, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, décrites dans la note 4 « Informations relatives au compte de résultat » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 avril 2026

BATT AUDIT
Jehanne GARRAIT



Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	881 044.74	(71 286.77)	809 757.97	
Terrains	77 300.00		77 300.00	
Constructions	739 564.68	(13 458.14)	726 106.54	
Install. techniques, matériel et outillage industriels	64 180.06	(57 828.63)	6 351.43	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	881 044.74	(71 286.77)	809 757.97	
STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	104 250.00		104 250.00	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	500.00		500.00	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	101 440.36		101 440.36	
Charges constatées d'avance	2 309.64		2 309.64	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	1 004 418.85		1 004 418.85	
Instruments Financiers A Terme				
Disponibilités	1 004 418.85		1 004 418.85	
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 108 668.85		1 108 668.85	
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 989 713.59	(71 286.77)	1 918 426.82	1 726 295.86
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 364 393.60	
Réserves statutaires ou contractuelles	1 364 393.60	
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	130 715.11	
Situation nette (sous total)	1 495 108.71	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	1 495 108.71	
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	42 234.00	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	42 234.00	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	54 231.00	43 752.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	54 231.00	43 752.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
DETTES	326 853.11	318 150.26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 090.29	160 650.53
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	46 055.60	51 210.84
Dettes fiscales	1 886.12	2 613.42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 321.10	23 675.47
Produits constatés d'avance	50 500.00	80 000.00
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	326 853.11	318 150.26
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 918 426.82	1 726 295.86

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	37 560.00	38 952.00	(1 392.00)	-3.57 %
Ventes de biens et services	24 476.47	43 973.43	(19 496.96)	-44.34 %
Ventes de biens	6 084.68	7 025.10	(940.42)	-13.39 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	18 391.79	36 948.33	(18 556.54)	-50.22 %
. dont parrainages	3 325.39	3 325.39		
Concours publics et subventions d'exploitation	152 583.33	143 891.13	8 692.20	6.04 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	539 190.24	528 648.23	10 542.01	1.99 %
Dons manuels	539 190.24	526 648.23	12 542.01	2.38 %
Mécénats		2 000.00	(2 000.00)	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	397 199.17	190 341.95	206 857.22	
Reprises sur amort., dépr., prov.		2 651.00	(2 651.00)	
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés		83 818.00	(83 818.00)	
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 151 009.21	1 032 275.74	118 733.47	11.50 %
Achats de marchandises	632.91	2 880.27		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	362 670.22	342 703.52	19 966.70	5.83 %
Aides financières	243 165.72	266 074.29	(22 908.57)	-8.61 %
Impôts, taxes et versements assimilés	14 507.49	34 083.87	(19 576.38)	-57.44 %
Salaires et traitements	210 289.67	224 136.22	(13 846.55)	-6.18 %
Cotisations sociales	81 319.43	87 903.21	(6 583.78)	-7.49 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30 473.76	9 088.58	21 385.18	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé				
Reports en fonds dédiés	42 234.00		42 234.00	
Autres charges	40 484.40	36 675.47	3 808.93	
CHARGES D'EXPLOITATION	1 025 777.60	1 003 545.43		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	125 231.61	28 730.31	96 501.30	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	6 469.19	6 813.39	(344.20)	
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de tréso				
PRODUITS FINANCIERS	6 469.19	6 813.39	(344.20)	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de tréso				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	6 469.19	6 813.39	(344.20)	-5.05 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	131 700.80	35 543.70	96 157.10	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		773.00	(773.00)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	985.69	2 363.25	(1 377.56)	-58.29 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(985.69)	(1 590.25)	604.56	-38.02 %
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	1 157 478.40	1 039 862.13	117 616.27	11.31 %
TOTAL DES CHARGES	1 026 763.29	1 005 908.68	20 854.61	2.07 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	130 715.11	33 953.45	96 761.66	
Dons en nature	52 056.00		52 056.00	
Prestations en nature	41 523.00		41 523.00	
Bénévolat	65 987.46	56 206.94	9 780.52	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	159 566.46	56 206.94		
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	52 056.00		52 056.00	
Prestations en nature	41 523.00		41 523.00	
Personnel bénévole	65 987.46	56 206.94	9 780.52	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	159 566.46	56 206.94		
NON AFFECTÉS				